



DEPARTEMENT
LOIRE

République Française
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **St Marcel d'Urfé**
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 29 mars à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mars 2023, s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

PRESENTS : Mmes Guillot Jacqueline ; Ribes Monique ;
Rodamel Chantal
Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Dejob Xavier ;
Grosbellet Michel

ABSENTS EXCUSES : Mme Meilland Pascale
Mr Philippon Emmanuel

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique Ribes

Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du PV et des délibérations par le Secrétaire de Séance et le Maire

3/ Délibérations

- **Collectivité** : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2022 et du Budget Primitif 2023
- **Assainissement** : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2022 et du Budget Primitif 2023
- **Lotissement** : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2022 et vote du Budget Primitif 2023
- **Présentation et vote des taxes communales**
- **Fongibilité des crédits** : autorisation donnée au maire de faire des virements de crédits de chapitre comptable à chapitre comptable
- **Le Relais d'Urfé** : présentation et validation du devis menuiserie.
- **Réfection du Chemin du Grand bois** : choix de l'entreprise
- **Réorganisation des commissions** communales et intercommunales

4/ Compte-rendu de commissions

....

5/ Questions diverses

--- sécurisation du local technique

--- autorisation de conduite pour donner suite à achat de véhicule communal

--- visite du Sous-Préfet

....

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

1/ Choix du secrétaire de séance

Monique Ribes est désignée secrétaire de séance

2/ Approbation à l'unanimité des personnes présentes et signatures du procès-verbal et des délibérations de la réunion précédente du 22 février 2023.

3 / Délibérations

1/ Approbation des comptes administratifs et de gestion 2022

Ces comptes ont été présentés pour le budget principal et pour les 2 budgets annexes (lotissement et assainissement).

Après lecture, ils ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Mr le Maire n'a pas pris part au vote.

Lotissement

	Fonctionnement	Investissement
Résultat N	0	-1251,90
Report N-1	0	-1400
Excédent/Déficit cumulé reporté au BP N	0	-2651,90

Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Résultat N	-172.60	+ 3488,00
Report N-1	+1 465.01	+ 11005,48
Excédent/Déficit cumulé reporté au BP N	+1 292.41	+ 14493,48

Collectivité

	Fonctionnement	Investissement
Résultat N	+ 14 087.29	-29 093.65
Report N-1	+ 687 930.49	+ 140 048.60
Excédent/Déficit cumulé reporté au BP N	+ 702 017.78	+ 110 954.95

2/ Vote du budget primitif 2023

Le budget **principal** s'équilibre pour sa partie

Fonctionnement à **900 735,78 €**

Investissement à **461 992,16 €**

Le budget **assainissement** s'équilibre pour sa partie

Fonctionnement à **16 910,00 €**

Investissement à **33 076,48 €**

Le budget **lotissement** s'équilibre pour sa partie

Fonctionnement à **20 651,00 €**

Investissement à **23 303,80 €**

Chacun des budgets a été approuvé à l'unanimité des membres présents

3/ Vote des taux d'imposition

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts communaux.
Les taux actuels restent inchangés, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : **19,94%**

Taxe foncière (non bâti) : **24,20%**

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : **9,50%**

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **19,52%**

4/ Fongibilité des crédits

Mr le Maire ne souhaite pas utiliser au cours du mandat la fongibilité des crédits (gestion des dépenses imprévues) comme lui en donne la possibilité le nouveau référentiel comptable cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

5/Relais d'Urfé : choix et validation menuiserie

Michel Chabré rappelle la nécessité d'un changement des menuiseries extérieures du Relais d'Urfé devenu indispensable vu la faible performance énergétique du bâtiment.

Le choix s'est porté pour le 1^{er} Etage : fenêtres en bois et RdC portes et fenêtres en alu.
Après analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
Valide l'offre de l'établissement Goutorbe Les Salles pour un montant de **29 642, 73€** ht
Une subvention du Siel est attendue pour les travaux du 1^{er} étage

6/Réfection du chemin du Grand bois

Michel Chabré rappelle la décision du CM en septembre 2022 de procéder à la réfection du Chemin du Grand-bois qui se détériore sérieusement. Après examen des différents devis et discussion le conseil municipal délibère les travaux de réfection du Chemin du Grand-bois et retient la proposition de la SAS Marcon pour un montant de 5500€ HT.

Le Département via le plan de soutien à la filière bois et la rénovation des voiries forestières accorde une subvention de 50% des travaux engagés.

7/ Réorganisation des commissions

Suite au départ du conseil Municipal de Hervé Regeffe, le conseil procède à son remplacement dans différentes commissions :

-Commission Tourisme Fleurissement Chemins de Randonnées
Ribes M - Meilland P - Rodamel C.- **Guillot J**- Cohas X-Chabre M

-Commission Cimetière : Grosbellet M.- **Cohas X**

-Commission Prévention Sécurité Maintenance - Ribes M- Meilland P.- **Guillot J**.

-CCPU : Commission Ordures Ménagères -Guillot J- **Dejob X**.

-Commission d'appel d'offres **Grosbellet M.** suppléant de Rodamel C

4/ Compte-rendu des commissions

Les sentiers de la résistance

Suite à la rencontre que nous avons eu avec l'association **Les sentiers de la résistance** située à Noirétable un avis favorable avait été émis par le conseil pour honorer la mémoire de certaines familles de la commune. En début d'année sont celles-ci sont informées de notre démarche par courrier et sont invitées à donner leur avis. A ce jour nous avons reçu 3 réponses, et sommes dans l'attente d'une dernière.

Bâtiments

Chauffage de la mairie et des appartements. Une étude est en cours pour le remplacement des chaudières fuel de la mairie et des appartements par une unique chaudière bois. Actuellement le conseil est en attente de la réponse du Siel de la faisabilité des équipements et travaux proposés.

Salle des fêtes :

Forez nettoyage a procédé au nettoyage complet de la salle des fêtes (vitres, murs, sol...) pour un montant de 1044 € TTC.

Le conseil est satisfait des prestations réalisées (ponctualité, organisation, nettoyage...)

Tourisme – fleurissement

La commission se réunira le 4 avril pour examiner différents dossiers en particulier l'aménagement du tennis, le fleurissement et le tourisme.

5/ Infos et questions diverses

Visite du Mr le sous préfet

Hervé Gerin accompagné de Benoit Régnier-Vigouroux Chef de la Mission Territoriale du Nord Loire (DDT 42).

Lors de cette rencontre il a été évoqué plus particulièrement les possibilités de constructions nouvelles sur la commune. St Marcel n'étant pas doté d'un PLU, la commune est soumise au RNU celui-ci fixe le cadre des règles applicables à défaut de document d'urbanisme en vigueur sur le territoire d'une commune).

Local technique :

Suite au cambriolage survenu au local technique, 2 personnes référent sureté de la gendarmerie nationale sont venues examiner les lieux et conseiller sur les mesures de prévention à prendre.

Fin de séance 23h55

Fait à St Marcel d'Urfé
Le 29 mars 2023,

Secrétaire de séance
Monique Ribes

Le Maire
Guy CROZET